

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 15 MAI

LES CAHIERS DE 1889

D'Aix, Bourges, Besançon, etc., nous viennent encore les télégrammes les plus satisfaisants sur les résultats des assemblées provinciales. Ce sont les intérêts de la France, ce sont les intérêts matériels et moraux de millions de travailleurs des villes et des campagnes que les conservateurs prennent en mains lorsqu'ils essaient dans ces assemblées de reprendre le véritable mouvement sage et progressivement réformateur et libéral de 1789, dénaturé et faussé par les politiciens radicaux et opportunistes de 1889, aussi cyniquement et désastreusement que par les jacobins de 1793. S'inspirant des longues études et patientes recherches économiques de Monseigneur le Comte de Paris, tenant compte des divergences de caractères, de climats et de localités, les royalistes étudient partout les besoins actuels de la démocratie française, recherchent les réformes pratiques qui peuvent venir promptement en aide à l'agriculture, à l'industrie, au travail national.

Ils dressent comme de nouveaux cahiers qui détermineront le sens et la portée des prochaines élections législatives.

Ce faisant, ils servent vaillamment et utilement la cause de la France et de la Monarchie.

AUX PROLÉTAIRES

Les prolétaires réclamaient à grands cris de la République une amélioration de leur sort.

Enfin, la République vient de leur donner satisfaction.

Au banquet offert par le Conseil municipal de Paris au Président de la République, au corps diplomatique, au Parlement, aux directeurs de l'Exposition et autres, on avait invité un caporal de pompiers, un sergent de ville, un préposé de l'octroi et un gardien des squares et promenades.

Il y manquait un ouvrier, en costume de travail.

Mais il paraît qu'il y en aura un de chaque corps de métier la prochaine fois.

Le banquet de samedi était un banquet administratif.

Le prochain sera un banquet social.

En attendant le triomphe de l'ouvrier, voilà les petits employés de l'administration fiers et contents.

N'ont-ils pas en effet tous banqueté avec le caporal, le sergent de ville, le douanier et le gardien ?

S'ils ne sont pas satisfaits, c'est qu'ils seront vraiment difficiles.

Le Conseil municipal de Paris a eu là une bien généreuse idée, et tous les employés de l'administration seraient bien ingrats s'ils n'avaient pas, à la suite de ce banquet, le cœur débordant de reconnaissance.

Et l'on peut dire d'avance que, lorsqu'une douzaine d'ouvriers se seront assis à table dans le voisinage de M. Carnot, sous la protection bienveillante et cordiale des conseillers

municipaux qu'ils ont élus, la question sociale sera résolue.

Que pourraient, en effet, demander de plus les travailleurs ?

Dans la personne de leurs délégués, ils auront été les égaux de leurs aimables mandataires.

N'est-ce pas là tout ce qu'ils pouvaient rêver de plus beau !

Comme le Président, ils auront — les délégués — une serviette damassée et une coupe à champagne.

Et ils entendront, de près, les discours officiels que nous ne pouvons que lire dans les journaux.

Heureux employés !

Bienheureux ouvriers !

A LA CHAMBRE

C'était hier jour de rentrée.

Contrairement aux habitudes invétérées de nos représentants, ils s'étaient empressés d'assister à la réouverture des séances parlementaires. La Chambre à peu près complète ; les couloirs très animés. Le zèle de nos députés se réveillerait-il au moment où leur mandat touche à son terme ? Effrayant l'ordre du jour : il compte soixante-seize propositions ou projets de lois ! Combien ne verront point le jour ? Les conversations politiques sommeillent encore. On s'observe, on s'étudie. Les intrigues ne tarderont point à se produire. Pour l'instant, donc, on se borne à échanger les congratulations d'usage.

Après le tirage au sort des bureaux, on s'est chamaillé sur l'ordre du jour. MM. Basly et Camélinat ont demandé que les propositions tendant à l'amélioration du sort des travailleurs fussent discutées avant le budget de 1890. Une fois le budget voté, en effet, a dit M. Basly, le mandat de la Chambre étant terminé, il ne lui restera plus qu'à se séparer, et les propositions sociales, dont quelques-unes ont déjà vu le feu de la rampe, s'évanouiront. M. Tirard n'a point entendu de cette oreille. Le budget a été mis à l'ordre du jour ; la Chambre a le devoir de ne pas en éluder encore la discussion. Les lois sociales, si intéressantes qu'elles soient, pourront être examinées et votées après si la Chambre en a le désir. Une majorité de 37 voix seulement a maintenu le budget en tête de l'ordre du jour. La discussion d'une proposition tendant à réserver le vendredi pour les projets relatifs au sort des travailleurs a été remise à la fin de la séance et la discussion générale du budget de 1890 est ouverte par un discours remarquable de M. de Lamarzelle.

M. de Lamarzelle établit que la politique financière de la République est désastreuse. Elle charge le présent et engage l'avenir. La dette est de 37 milliards, soit le cinquième du capital de la fortune nationale, évaluée à 190 milliards. Les radicaux ont crié, avec raison, contre le gaspillage opportuniste.

Mais ils n'ont remédié à rien et proposent rien pour couvrir le déficit passé et arrêter les dépenses.

Les contribuables restent exposés à de nou-

veaux emprunts et à de nouveaux impôts. Or, les salaires, les revenus ont baissé. Il est impossible d'augmenter les charges.

La droite, elle, a proposé un projet réduisant les dépenses de 300 millions par an.

M. de Lamarzelle fait une comparaison, écrasante pour le régime actuel, entre l'état de la France monarchique en 1789 et les finances de la République cent ans après. Il est interrompu par les exclamations de l'extrême gauche, et par les ministres. (Applaudissements répétés à droite.)

L'orateur est vivement félicité.

M. Félix Faure essaie de répondre et d'atténuer les fautes républicaines.

M. Amagat critique longuement le budget de la justice ; puis il se lance dans des considérations générales où l'on retrouve les critiques faites par l'orateur dans les précédentes discussions du budget.

Après le discours de M. Amagat, M. Basly demande à la Chambre de se prononcer sur sa proposition tendant à consacrer la séance de vendredi à la discussion des lois ouvrières.

Cette proposition est adoptée par 494 voix contre 2.

La séance est levée à 6 heures.

Au cours du discours de M. Amagat, M. Jules Ferry a demandé la parole.

Il y aura séance jeudi.

AU SÉNAT

A peine si le Sénat était hier en nombre pour tenir séance. Le gouvernement avait décidé, au conseil tenu, le matin, à l'Élysée, de demander que le Sénat, avant d'entamer la discussion de la loi militaire, terminât l'examen du projet concernant le traitement et le classement des instituteurs. Le Sénat a repoussé cette proposition et fixé à jeudi la discussion de la loi militaire.

INFORMATIONS

M^{re} le duc et M^{me} la duchesse de Montpensier sont arrivés avant-hier à Paris, et y séjourneront quelques jours avant de se rendre en Angleterre pour célébrer, avec la Maison de France, les noces d'argent de Monsieur le Comte de Paris et de M^{me} la Comtesse de Paris, leur fille.

LA FIN DU PROCÈS BOULANGER

M. Merlin convoquera pour demain matin (jeudi) les neuf membres de la commission de la Haute Cour de justice afin de leur communiquer les résultats de l'instruction et leur proposer, croyons-nous, de conclure l'incompétence du Sénat.

La Haute Cour va-t-elle, comme le lui conseille M. Cazot, rendre une ordonnance de non-lieu ou renvoyer le général en conseil de guerre ? On dit qu'elle se résoudra à faire un arrêt de renvoi en correctionnelle. Le général, qui est grand-officier de la Légion d'honneur, devrait être jugé alors par la Cour d'appel. M. Rochefort serait mis en dehors des poursuites.

Tout cela ressemble bien à un avortement.

LA TOUR EIFFEL

La Tour Eiffel est inaugurée aujourd'hui, et, depuis dix heures du matin, le public est autorisé à en faire l'ascension.

Rappelons que les prix sont ainsi fixés :

L'ascension complète, 5 francs.

Jusqu'à la seconde plate-forme, 3 francs.

Jusqu'à la première, 2 francs.

La durée du séjour des visiteurs dans la Tour n'est pas limitée.

INJURES PAR TÉLÉPHONE

Le jour de l'inauguration de l'Exposition universelle, le Président de la République était à peine de retour au Palais de l'Élysée que le timbre du téléphone retentissait avec persistance.

Ce fut le général Brugère, secrétaire-général de la présidence, qui répondit, mais on demanda à parler à M. Carnot personnellement, et quand M. Carnot, que l'on était allé prévenir, se présenta à l'appareil pour savoir ce qu'on lui voulait, le récepteur du téléphone lui communiqua les épithètes les plus malsonnantes et les plus grossières.

M. Brugère avait pris sur lui d'informer M. Lozé, préfet de police, de ce qui venait de se passer.

On ouvrit une enquête qui ne tarda pas à révéler que l'insulteur par téléphone n'était autre qu'un des employés d'une grande maison de commerce.

Il avait cru que le fait resterait ignoré.

On a émis l'avis que la loi était impuissante contre cet homme, l'injure par téléphone n'étant pas considérée comme publique.

Mais nous apprenons que l'affaire n'en restera pas là : le fantaisiste dont nous parlons a reçu la visite de M. Clément, commissaire de police aux délégations judiciaires.

M. Couturier, juge d'instruction, a reçu mandat de poursuivre l'affaire.

LE GÉNÉRAL BOULANGER A LONDRES

Le général Boulanger a dîné, à la fin de la semaine dernière, chez lady Burdett-Coutts, femme du membre du Parlement pour Westminster. Parmi les convives : le duc et la duchesse de Saint-Albans, la duchesse de Cleveland, la comtesse d'Airlie et sa fille, lady Griselda Ogilvie ; le général Strachey, président de la Geographical Society ; sir et lady Elliot, le général Seymour, maître des cérémonies de la Reine ; sir Francis de Winton, M^{re} et M^{me} Goschen, etc., etc.

Après le dîner, il y a eu grande réception.

Remarqué parmi les invités, très nombreux : M. et M^{me} George Mackenzie, M. et M^{me} Spencer Chapman, le révérend Henry White, aumônier de la Reine ; plusieurs ambassadeurs, l'ex-lord-maire de Londres, des membres du Parlement, des officiers généraux, etc.

Il y avait en tout plus de 200 personnes.

Les invités qui, en l'honneur du général Boulanger, portaient leurs décorations, ont fait le plus chaleureux accueil à l'hôte de la baronne Burdett-Coutts.

Le chef du parti national a reçu avant-hier à sa table ceux de ses amis qui sont en ce mo-

ment à Londres. Il n'y a pas de meilleure réponse aux bruits de maladie que l'on fait courir en ce moment.

Le général Boulanger a été présenté samedi au prince de Galles, aux courses de Kempton-Park.

GRÈVES EN ALLEMAGNE

Dortmund, 14 mai.

Le mouvement gréviste s'accroît. Des masses menaçantes d'ouvriers se rassemblent à l'entrée des mines pour empêcher le travail des pompes d'épuisement et amener l'inondation des puits.

Des bandes composées chacune de plusieurs centaines de grévistes circulent de tous côtés pour obliger les mineurs qui travaillent encore à se mettre en grève.

Berlin, 14 mai.

Le Conseil des ministres, après avoir entendu le ministre de l'intérieur, a renoncé aux mesures exceptionnelles et à l'état de siège.

Il y a un revirement en faveur des ouvriers.

L'Empereur a différé son voyage et recevra demain une députation de grévistes arrivée dans la soirée.

Il est impossible de prévoir la fin de la grève.

Les défauts de la législation minière éclatent aujourd'hui à tous les yeux, et des réformes seront absolument nécessaires.

Essen, 14 mai.

Le manifeste lancé par les chefs du mouvement gréviste à Dortmund déclare que, de leur côté, les mineurs ne peuvent rien faire pour clore la grève et qu'ils ne reprendront pas le travail tant que les administrations minières n'auront pas annoncé qu'elles souscrivaient aux conditions bien connues réclamées par les ouvriers.

UNE ÉMEUTE A BERLIN

Le bruit court que des dépêches de Berlin, interceptées avant-hier, annonçaient que des désordres graves s'étaient produits dans la capitale allemande. Les grévistes des corps de métiers s'étaient réunis, auraient cerné la Bourse où les boursiers ont été prisonniers assez longtemps et n'auraient été dispersés que par la troupe.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

COURSES DE VERRIE-SAUMUR

Les courses de Verrie-Saumur auront lieu, cette année, le dimanche 28 et le lundi 29 juillet.

Le mardi 30 juillet, Tir aux pigeons.

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE III

(Suite)

David, à travers les éblouissements qui se formaient devant ses yeux, déchiffrait, devinait d'instinct, plutôt qu'il ne lisait, la lettre impitoyable. Il avait des tintements dans les oreilles. Il lui semblait que le sol lui manquait. C'était la sensation d'un naufrage. D'une voix étranglée, il prononçait, l'une après l'autre, toutes les dures paroles.

« Tout secours est refusé. Lorsque vous vous montrerez soumis à mes désirs, lorsque vous comprendrez que la richesse est aux Forges, alors seulement ma bourse s'ouvrira. D'ici là, souffrez de la faim, jeune obstiné : la famine vous sera bonne conseillère. »

Broze s'arrêta, la lèvre blême et tremblante. La ruine de ses espérances était là. On brisait les ailes de sa jeune inspiration. On voulait étouffer l'ardente flamme d'une vocation... et,

CONSEIL DE RÉVISION

La Mairie de Saumur nous communique l'avis suivant :

VILLE DE SAUMUR. — Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens, que les opérations du Conseil de révision auront lieu, cette année, à la Mairie de Saumur, aux jours et heures ci-après :

Saumur, canton Nord-Est, lundi 20 mai, à 4 heures.

Saumur, canton Nord-Ouest, mardi 21 mai, à 9 heures.

Saumur, canton Sud, mercredi 22 mai, à 9 heures.

ÉCHOS de la période d'instruction du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie.

Nos territoriaux sont rentrés dans leurs foyers samedi soir, après une période d'instruction fort pénible, mais pendant laquelle nul n'a failli.

Avant le départ, M. le lieutenant-colonel de Vathaire, commandant le 70^e territorial, a réuni tout le monde et a fait lire l'ordre du régiment ci-après :

« A l'expiration de cette période d'instruction, le lieutenant-colonel exprime à tous les officiers, sous-officiers et soldats du 3^e bataillon, sa satisfaction de leur bonne tenue et de l'instruction acquise.

« Le but à atteindre était de connaître l'arme nouvelle; vous en avez saisi l'usage et constaté au tir la puissance redoutable.

« En revenant au milieu de l'armée active, vous appréciez le travail accompli, le progrès incessant et vous vous remettez à hauteur.

« Emportez chez vous la haute idée que la France est forte et puissante; son armée, ce ne sont pas seulement les 400,000 hommes sous les drapeaux, c'est aussi les 2,000,000 de réservistes et territoriaux; c'est vous!

« Vous avez fait un bon et utile travail. On vous a mis en main un bon outil, vous saurez vous en servir s'il y a lieu. La patrie, vos foyers seront sous bonne garde, vous y pourvoirez solidement et vigoureusement. »

Cet ordre du régiment a été acclamé spontanément des cris de : Vive la France! Vive le colonel!

Aucune période n'avait été aussi dure, aussi pénible à supporter; et cependant il n'y a eu aucune défaillance, aucune indiscipline, aucun manque de service. Tout le monde a fait son devoir. Honneur au 3^e bataillon du 70^e territorial!

Quand nos territoriaux ont quitté la caserne Baraguey d'Hilliers conduits par la musique du 66^e de ligne, ils ont été acclamés par leurs camarades de l'armée active, groupés à toutes

les fenêtres, des cris de : Vive le 70^e territorial!!!

Arrivés à Tours le 29 avril, où les attendaient les officiers et sous-officiers installés depuis deux jours déjà, nos territoriaux se trouvaient le jour même prêts, armés, équipés, habillés et passaient la revue trois heures après leur entrée à la caserne.

Sur 100 hommes, 25 fusils Lebel étaient distribués et les exercices conformes au nouveau règlement du 3 janvier 1889 commençaient. Ils étaient poussés avec une vigueur telle que, cinq jours après, le bataillon territorial, encadré avec deux bataillons du 32^e de ligne, exécutait sur le champ de manœuvres du Menneton, à Tours, sous la direction de M. le général Ladmiraux, commandant la brigade d'infanterie, la formation de combat d'un régiment.

Deux jours après, le 5 mai, la moitié du bataillon quittait Tours pour se rendre au camp du Ruchard, par une pluie abondante transformant la route en torrent, et après six heures de marche, sans un trainard, sans un seul éclopé, arrivait en bon ordre au camp, après avoir fait une route de plus de huit lieues, trempés jusqu'aux os.

Le lendemain de l'arrivée au camp, manœuvre de tir à répétition sur trois silhouettes debout à la distance de 350 mètres (8 cartouches à tirer dans l'espace de 30 secondes). Résultat moyen général : 27.8 0/0.

Le 6, retour à Tours et remplacement au camp par l'autre moitié du bataillon, qui lui-même rentrait le 8.

Pendant cette période, il a été tiré 7,806 cartouches à balle.

Le 66^e de ligne, régiment correspondant du 70^e territorial, a eu sa fête (bataille de Fuentes de Onoro, 4 mai 1811), pendant la présence de nos concitoyens sous les drapeaux.

Invités par leurs camarades, nos territoriaux pris par le service n'ont pu accepter que partiellement; mais dans un repos, une délégation d'officiers du 70^e territorial s'est présentée devant le colonel du 66^e de ligne et lui a remis un énorme bouquet aux couleurs nationales représentant une croix de la Légion d'honneur au centre duquel ressortait le n^o du régiment, 70^e, et un des capitaines prononçait l'allocation suivante :

« Mon colonel,

« Je viens, au nom des officiers du 70^e territorial, vous offrir ce bouquet.

« Vous avez bien voulu associer nos territoriaux à la fête commémorative du régiment; nous ne pouvons oublier que vous nous avez associés à vos travaux; que nos hommes ont été formés par vous; que vous avez donné à nos officiers les conseils dont nous vous sommes tous reconnaissants.

« Soutiens de l'armée active, nous espérons tous, un jour, participer à ses luttes, à ses gloires. »

ce feu éteint, ne laisser, dans son cœur, que de la cendre...

Il répéta avec ironie :

« La famine vous sera bonne conseillère. »

Ce manque complet de merci, cet entêtement implacable arracha au pauvre artiste un cri de douleur.

— Ah! balbutia-t-il encore, c'était bien la peine de m'humilier; c'était bien la peine de courber mon orgueil, et de tendre la main comme un mendiant qui implore une aumône; c'était bien la peine...

Broze s'exaspérait. Il marchait à travers la chambre d'un pas saccadé, et des larmes d'orgueil blessé lui brûlaient les paupières. Il se narguait lui-même.

— Ah! oui, tu as tendu la main, reprenait-il; oui, tu espérais l'attendrir, fou... insensé que tu étais... Est-ce qu'on attendrit le maître de forges? Va, c'est bien fini, ne compte plus jamais sur l'aide de celui que tu appelais ton cher oncle, il te laissera crier famine. Tes tortures ne sauraient l'émouvoir... Plus cruel pour toi qu'il ne l'est pour le passant du chemin, toujours il te refusera le morceau de pain qui fait vivre... Souffre... Souffre donc, jeune obstiné... Souffre, mais ne tends plus

jamais la main; meurs plutôt... Meurs.

David marchait toujours à travers la chambre, le corps très droit, la tête haute, la volonté dure dans le regard. Il souffrait horriblement. Son oncle l'abandonnait, le laissait seul à la lutte, seul contre les rudes aspérités du sentier... Eh bien! fût-il terrassé, fût-il blessé, meurtri, agonisant, il venait de se le jurer, jamais plus il ne s'abaîsserait à une nouvelle demande, jamais plus une lettre ne serait envoyée là-bas, aux Forges... Si le pain venait à lui manquer, il mourrait, voilà tout!

Broze arrêta sa marche. Ses nerfs ébranlés cessèrent tout à coup de le soutenir; et, comme un enfant dont les yeux s'empressent de larmes, il se laissa tomber dans son fauteuil. Il baissait la tête. Il réfléchissait. Ah! la triste matinée, et comme les heures se succédaient lentes et lugubres. Il était seul au monde, sans un ami, sans un conseil... seul en face d'une effroyable pauvreté. La famine allait donner l'assaut à son pauvre logis; elle allait entrer par la brèche, entrer pâle, livide, décharnée. Il n'avait plus rien au monde... rien... pas une pièce d'or!

Puis les larmes de Broze ayant longuement coulé, peu à peu le calme se refit en lui, suivi

Puis se tournant du côté du général commandant la brigade, présent, ainsi que presque tous les officiers de la garnison :

« Et vous, mon général, permettez-nous de vous remercier de la distinction que vous avez fait accorder à notre chef de bataillon, M. Dubay. C'est un honneur pour le 3^e bataillon et c'est un honneur surtout pour le 70^e territorial dont les officiers et les hommes m'ont chargés de vous remercier. »

Nous venions d'apprendre, par une dépêche, que notre brave commandant venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, après 24 ans de services et 8 campagnes.

OFFICIERS CONVOQUÉS

État-major : MM. de Vathaire, lieutenant-colonel; — Dubay, chef de bataillon; — Heraut, chef de bataillon; — Lafaye, capitaine-major; — Doussain, capitaine de tir, faisant fonctions d'adjutant-major; — Gardais, lieutenant, officier-payeur; — Bayoux, aide-major de 2^e classe; — Thierry, aide-major de 2^e classe.

1^{re} Compagnie : capitaine, M. Vallée; — sous-lieutenant, MM. Salmon, Girardot et Barbault.

2^e Compagnie : capitaine, M. Ravenez; — sous-lieutenant, MM. Marot et Baugin.

3^e Compagnie : capitaine, M. Lallu; — lieutenant, M. Cadet de Vaux; — sous-lieutenant, M. Alliaume.

4^e Compagnie : capitaine, M. Richard; — lieutenant, M. Laurent; — sous-lieutenant, M. Benjamin.

THÉÂTRE DE SAUMUR

Les Femmes nerveuses ont eu, sur notre scène, plus de succès que *Froufrou*, parce qu'à Saumur on aime mieux rire que pleurer, le public gai étant en majorité sur celui qui ne l'est pas. Affaire de goût et peut-être de couleur... dans la grande et pétillante production du pays.

Les auteurs de cette spirituelle comédie pouvaient parfaitement supprimer le qualificatif après *Les Femmes nerveuses*, elles le sont toutes, plus ou moins, mais en restant aimables, il est vrai, et la raison pour laquelle des auteurs composent des pièces n'est autre que celle de nous les montrer — les femmes — sous leur aspect naturel : nerveuses, toujours nerveuses. Aussi l'œuvre de MM. Blum et Raoul Toché est-elle assez banale en elle-même; c'est une suite de quiproquos renversants, et de scènes parsemées d'esprit et de bons mots.

M^{me} Marie Kolb et Marie Laure, ainsi que MM. Liesse et Depas, sont les principaux interprètes; ils y mettent un talent et une finesse qui leur est propre et dont les vrais artistes parisiens ont seuls le secret.

Dans un petit chef-d'œuvre de Théodore de Banville, *le Baiser*, M^{me} Marie Laure et M. Depas s'y sont montrés artistes de talent.

bientôt d'une exaltation ardente. Il jeta comme un regard de défi à la famine qui le menaçait; son front rayonna, il sembla grandir pour affronter la lutte, et, la voix singulièrement âpre, il dit ces seuls mots :

— Je travaillerai... Je triompherai.

Le soir même et les jours qui suivirent, Broze se mit courageusement à la recherche d'un emploi, d'une position.

— Oh! les courses sous la pluie, sous le givre; les battements de la poitrine devant les portes des agences; les visages qui se refroidissent subitement dès qu'on explique le but de sa visite... Puis les adresses, les recommandations excellentes, qui aboutissent à néant... Les revenez-nous dans quelques mois; pour le moment, rien à faire.

David comut tous ces martyrs. Il passa par les espérances données et par les espoirs déçus. Il souffrit de l'énerverement des attentes, des humiliations de l'homme qui demande à gagner sa vie. Et, pourtant, quoi de plus noble et de plus légitime que ce désir?

Oui, la vie devint sévère pour David. Il vendit son habit. Il vendit sa montre. Il passa des nuits sans sommeil; l'avenir lui apparut sans espérance.

Je voudrais pouvoir reproduire en entier ces quelques pages qui sont autant de bijoux finement ciselés.

M^{me} Marie Kolb a fort bien « ri » un monologue de M. Normand, le *Fou rire*, et M. Depas nous a peint le *Chef-d'œuvre de Dieu* — la femme bien entendu — avec la chaude et ravissante couleur que demande cet agréable tableau.

Le spectacle avait commencé par *Horace et Liline*, vaudeville de M. Ernest Blum, fort bien joué par MM. Liesse, Darrois et M^{lle} Dermont.

C'était donc en somme une charmante soirée, et M. Simon ne manquera pas de se souvenir du bon accueil qu'il reçoit toujours parmi nous. NEMO.

LA PORTEUSE DE PAIN, drame en cinq actes et neuf tableaux, de MM. Xavier de Montépin et Dornay, avec le concours de M^{me} Marie Favart, sociétaire de la Comédie-Française.

Nous recevons la note suivante : « La grande tournée de *La Porteuse de pain*, le grand succès actuel à Paris, donnera le lundi 3 juin une seule représentation à notre théâtre.

» Ce drame à la fois si palpitant et si gai est monté d'une façon remarquable.

» M^{me} Favart, la grande artiste de la Comédie-Française, jouera le rôle de *La Porteuse de pain*. Elle sera entourée d'artistes dignes d'elle et le programme que nous avons sous les yeux réunit les noms connus de MM. Prad, Monvel, Dubroca, Vivier, Miran, Linières, M^{lle} Marcelle Josset, Nangis, etc., etc., applaudis dans les rôles importants dans les principaux théâtres de Paris. »

COUR D'ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

Audience du 13 mai

AFFAIRE SAILLANT. — MEURTRE

Le nommé Saillant, Louis-Honoré, âgé de 48 ans, né à Mûrs le 8 avril 1841, cultivateur, demeurant à la Tremblaye, commune de Mûrs, est prévenu de meurtre. De la procédure instruite résultent les faits suivants :

Le sieur Théodore Aubry, cousin de Saillant, lui avait donné en mourant la nue propriété de ses biens dont il laissait l'usufruit à sa veuve. Cette femme, qui alors avait de bonnes relations avec lui, lui vendit, moyennant mille francs, une parcelle de terre enclavée dans sa propriété et lui loua les biens dont elle avait l'usufruit.

Les conditions de ces deux contrats étaient onéreuses pour Saillant, mais il ne fit alors aucune objection, espérant que sa cousine lui laisserait par testament une partie de sa fortune. Mais bientôt les dispositions de la veuve Aubry se modifièrent et elle manifesta l'intention de donner tous ses biens à un sieur Girard, son cousin.

Triste, abattu, mais toujours obstiné, il arpenta les quais ou les boulevards.

Tout était en fête à cette époque de l'année. Les objets d'étranges paraient les étalages, montrant, sous les vitrines claires, les scintillements des bijoux, le chatoyement des étoffes, la fraîcheur des bouquets niçois, la dorure des beaux livres. Des enfants, au visage heureux, contemplaient la féerie des jouets ou les bonbons dans les coupes de cristal. Lui, David, regardait l'étalage du traiteur, et cette exhibition de mets choisis lui mettait dans le regard une convoitise. Il avait faim ! Puis, lentement, reprenant sa course, les yeux perdus dans le vide, il marchait le long des trottoirs.

Un jour, rue de la Paix, il s'arrêta tout chancelant. Il venait de reconnaître l'équipage de la famille van Ritten ; un landau correctement attelé, avec un majestueux cocher sur le siège de devant ; M^{lle} Charmette, descendue du landau, se tenait debout devant la vitrine d'une fleuriste. Elle était vêtue d'un élégant costume de faille brodé et chamarré de jais, avec un large chapeau de feutre où s'enroulait une énorme plume. Ses yeux brillaient de désir à la vue des fleurs niçoises, et, de sa voix au timbre harmonieux, elle disait à sa mère :

Dès lors, Saillant se plaignait vivement d'avoir payé trop cher ; il fit tant que la veuve Aubry consentit à réduire le prix de la location ; mais restait encore la vente. Le contrat avait été rédigé par un notaire de Brissac, le prix avait été porté dans l'acte à 500 francs seulement avec la mention que ce prix avait été payé comptant pour régulariser la situation. Saillant avait fait à sa cousine une reconnaissance de mille francs causée pour prêt d'argent. Il comprit que s'il rentrait en possession de cette pièce, l'acte authentique ferait foi de sa libération et il n'aurait plus rien à payer. Il fit des démarches incessantes auprès de la veuve Aubry pour obtenir cette remise, il insista même tellement qu'elle crut finir par lui déclarer qu'elle s'était dessaisie de cette reconnaissance et qu'elle l'avait confiée à son cousin Girard.

Telle était la situation, quand le 1^{er} février dernier, au matin, des voisins de la veuve Aubry, qui habitaient au village de la Tremblaye, commune de Mûrs, inquiets de ne pas voir sa maison ouverte, pénétrèrent chez elle et la trouvèrent étendue à terre, le crâne fracassé. Les soupçons se sont portés immédiatement sur Saillant. Et en effet le crime, d'après les diverses constatations de l'information, n'a pu être commis que le soir du 31 janvier, entre six heures et six heures et demie ; il a été rendu près de la maison de cette femme et tout démontre qu'il avait fait tous ses efforts pour tâcher de n'être pas vu.

Le meurtre n'a pu être commis que par une personne très connue de la veuve Aubry, car elle était extrêmement défiante ; chaque soir, de très bonne heure, elle fermait soigneusement les portes et ne consentait à recevoir ceux qui se présentaient qu'après s'être assurée que c'étaient des parents ou des amis. On a trouvé l'armoire ouverte ; la caisse où étaient renfermés les papiers et notamment la reconnaissance a été fouillée et bouleversée ; d'autre part, l'argent caché dans l'armoire et une somme qui était ostensiblement placée sur les tablettes étaient absolument intacts ; ce qui prouve que le crime a été commis non par un voleur, mais par un individu ayant un intérêt à obtenir la remise d'une pièce en possession de la veuve Aubry. De plus, l'attitude extrêmement étrange, les réponses embarrassées du prévenu ne sauraient laisser aucun doute sur sa culpabilité.

En conséquence, le nommé Saillant, Louis-Honoré, est accusé : d'avoir à la Tremblaye, commune de Mûrs, volontairement donné la mort à la nommée Renée Brouard, veuve Aubry.

Dans son interrogatoire à l'audience, Saillant nie tous les faits qui lui sont reprochés par l'acte d'accusation et soutient énergiquement qu'il n'est pas l'auteur du meurtre commis sur la veuve Aubry ; qu'il n'a pas mis les pieds

chez elle le soir du crime, qu'il a travaillé dans sa vigne jusqu'à 5 heures et demie environ, qu'il a mis 25 minutes à peu près à revenir jusque chez son oncle où il est entré et y est resté à peu près un quart d'heure, qu'il s'est ensuite dirigé vers sa demeure où il est arrivé vers sept heures moins un quart, que du reste il a rencontré sur son chemin plusieurs témoins qui pourront le prouver.

A l'audience d'hier, après la déposition des témoins et une chaleureuse plaidoirie de M^e Gasté, le ministère public, abandonnant l'accusation, a déclaré ne pas s'opposer à l'acquiescement de Saillant.

Le verdict du jury a été négatif. La Cour a prononcé l'acquiescement de Saillant. Celui-ci a aussitôt été mis en liberté.

Saillant, escorté de ses amis, est monté tout de suite dans l'omnibus des Ponts-de-Cé pour retourner chez lui.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 14 mai 1889.

Hausse de 32 centimes sur le 3 0/0 à 87.72, de 35 centimes sur le 4 1/2 0/0 à 105.45. Tel est le bilan de la journée.

Le Crédit Foncier remonte vivement à 1,352.50. Les obligations ont de nombreux achats et leur cote se rétablit peu à peu à son ancien niveau.

La Société Générale s'élève à 470.

Le Banque d'Escompte très animée monte à 545.

On est à 767.50 sur la Banque de Paris, à 600 sur la Société de Dépôts et Comptes courants et à 695 sur le Crédit Lyonnais.

La conversion du solde des emprunts russes 3 0/0 est annoncée pour vendredi 24 mai. Il s'agit de 2,433,981 obligations de 500 fr. 4 0/0 or pour un capital nominal de 1,241,992,000 fr. Le produit de cet emprunt est destiné à la conversion et au remboursement des emprunts 5 0/0 1870, 1872, 1873 et 1884. Les emprunts consolidés 5 0/0 encore en circulation seront remboursés à la fin de l'année 1889. L'emprunt 1881 est dès à présent appelé au remboursement pour le 15 août prochain.

La souscription du Comptoir d'Escompte marche très bien. Nous apprenons que le gouvernement de Russie, de Serbie, de Grèce, d'Egypte ont rétabli leurs services financiers aux guichets de la nouvelle Société.

La Société Financière Intermédiaire reçoit chaque jour de nombreuses demandes de Bons hypothécaires Tunisiens. Ce titre est une véritable valeur de placement.

Le Panama est animé à 60.625.

L'obligation des Chemins Economiques s'échange à 377.50.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEU, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre ; Vermouth Noilly-Prat, 4 fr. 60 le litre ; Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre ; Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre ;

tions, les longs jeûnes, les fatigues, par les angoisses et les humiliations des journées précédentes ; il n'avait plus la force de retenir ses larmes.

En bas, la rue était en liesse. Dans cette après-midi du 31 décembre, tout un peuple d'enfants allaient déjà rendre leurs devoirs aux grands parents, en sautant de plaisir à la pensée du jeu promis par l'aïeul. Les marchandes d'oranges et de sucreries agitaient leurs crécelles. C'était le tumulte, la hâte que met Paris à terminer son année.

— Qui viendra à mon chevet demain ? se disait le pauvre Broze. Personne, excepté la désespérance. Que m'apportera la nouvelle année ?... la détresse...

Puis, avec un navrant sourire, un sourire qui traduisait toutes ses espérances mortes :

— Oui, la détresse... à moins... à moins d'un secours inespéré.

La journée s'achevait. Sur le ciel assombri se levait la clarté des reverbères. L'un après l'autre, ils s'allumaient. Cinq heures sonnèrent à Saint-Sulpice. Machinalement, comme il arrive dans une grande fatigue, dans un grand affaiblissement, Broze en compta les coups ; puis, brusquement, il se dressa, tout surpris

Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre ;

Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 4 fr. 50 le litre ;

Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.

Tous nos liquides sont vendus verre compris.

Théâtre de Saumur

JEUDI 16 Mai 1889

Avec le concours de M. MONTLOUIS, de l'Odéon, M^{lle} JEANNE DIAN, du Châtelet, M^{lle} E. FRANZONI, 1^{re} danseuse étoile de l'Alhambra de Londres.

MICHEL STROGOFF

Pièce à grand spectacle, en 5 actes et 16 tableaux, de MM. DENNERY et J. VERNE, auteurs du *Tour du Monde*.

Privilège, matériel, décors et costumes du Châtelet. — 16 décorations nouvelles. — 500 costumes dessinés par Thomas. — Armes et armures. — Projections électriques.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

MARCHE de Saumur du 11 Mai 1889

Froment-com merce,	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
1 hectolitre	—	1 60
id. halle (moyenne)	—	2 —
Métail	—	1 50
Seigle	—	4 50
Orgé	—	15 —
Avoine	—	5 50
Sarrasin	—	10 —
Haricots blancs	—	2 —
Haricots rouges	—	65 —
Fèves	—	—
Noix	—	65 —
Châtaignes	—	55 —
Sel les 100 kil.	—	45 —
Son	—	—
Pommes de terre,	—	125 —
la barrique,	—	—
Farine, la culasse de	—	—
157 kilog.	—	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	—
id. 2 ^e id. 0 f. 33.33	—	—
id. 3 ^e id. 0 f. 31.88	—	—

Cours des Vins

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 115
Champigny	— 115
Varrains	— 115
Bourgneil	— 125
Restigné	— 115
Chinon	— 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 100
Ordinaires, environs de Saumur	— 75
Saint-Léger et environs	— 65
Varrains et environs	— 75

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, à l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jeudis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. PRIX : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRE, Pharmacien. • 104, RUE RICHELIEU, PARIS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

d'entendre, après les vibrations de l'horloge, le bruit discret d'une main qui frappait à sa porte.

Quel était donc ce visiteur ?

Aussitôt, David rétablit, à la hâte, un peu d'ordre dans sa chambre, alluma sa dernière bougie ; et, calme en apparence, ses cheveux rejetés en arrière par un coup de main, résolu à cacher à tous son existence très dure et très douloureuse, il dit de sa voix bien timbrée :

— Entrez !

Un petit homme, dont un ample vêtement ne pouvait dissimuler le torse difforme, apparut sur le seuil. Il tenait le cou très droit, tendu, raide, afin qu'il sortit de ses épaules trop hautes ; le teint était blême, le nez mince, la bouche légèrement railleuse ; mais les yeux superbes, très noirs et très mélancoliques, attirèrent irrésistiblement la sympathie.

D'un regard, qui semblait habitué à pareil spectacle, le visiteur observait la chambre glacieuse, les murs dépourvus ; puis, s'avançant vers David, vers ce courageux lutteur dont il devinait toutes les fiertés énergiques :

— Permettez-moi de vous tendre la main, dit-il ; oh ! une main bien amie.

(A suivre.)

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE à l'amiable, UNE PETITE PROPRIÉTÉ

A Saumur, rue des Écuries, Comprendant: une maison avec dépendances et un jardin contenant 33 ares. S'adresser au propriétaire, M^e MANNY, rue des Écuries, ou à M^e LE BARON, notaire. (407)

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

Vente de Meubles

Aux enchères publiques.

Le VENDREDI 17 mai 1889, à heure du soir, à Saumur, Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55.

Il sera vendu :

Bois de lit, commodes, secrétaire, tables à rallonges et autres, lits en fer, buffets à étagères, canapés, fauteuils, chaises garnies et ordinaires, coffre-fort, console, glaces, pendules, rideaux, objets de literie, baignoires, lessiveuses, outils, établi, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres articles.

Au comptant, plus 10 0/0.

A CEDER APRÈS DÉCÈS

Un Fonds de M^d. Tailleur

S'adresser à M^{me} V^e BARDOU, rue Dacier, 47, Saumur. (419)

A LOUER DE SUITE

MAISON AVEC JARDIN

Rue du Palais-de-Justice, occupée autrefois par M. PICHERIE. S'adresser à M^{me} NANCEUX, quai de Limoges, ou à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean

PETIT APPARTEMENT

SUR LA COUR, Place de la Bilange, 23, hôtel Blancler.

MAISON DE MODES

M^{me} PORTRAIT, 7, place du Marché-Noir, demande une bonne apprêteuse.

APPARTEMENTS à LOUER

Pour personne seule ou pied-à-terre.

S'adresser à M. OFFRAY, horloger, place Saint-Pierre. (14)

VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou du D^r VIAULD. Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt: A. Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle. (408)

UN MÉNAGE ayant de très bonnes références, demande une place. S'adresser au bureau du journal.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n^o 19, en face la Caisse d'Épargne.

AVIS

M. AVENIER informe MM. les Propriétaires qu'il fera, comme les années précédentes, les VIDANGES aux prix et conditions de l'adjudicataire agréé par le Maire. S'adresser à l'Usine. (259)

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{LES} LEMARIÉ S^{EURS}

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants. GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PÂYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oïdium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN - DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER



COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 14 MAI

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		NORD		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	87 50	ACTIONS		1830	»	Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	381	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 30	Banque de France	4210	Orléans	1380	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	470 50	OBLIGATIONS	
4 1/2 1883	105 20	Banque d'Escompte	542 50	Ouest	960	— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	473	Compagnie parisienne du Gaz	
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	105	Compagnie parisienne du Gaz	1347 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	468	Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	
Oblig. 1855-60 3 0/0	533	Crédit Foncier	1350	Transatlantique	620	— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	388	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	
— 1865 4 0/0	530	Crédit Industriel et Commercial	580	Canal de Panama	60	— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	466	— 6 0/0 2 ^e série	
— 1869 3 0/0	445	Crédit Lyonnais	690	— Suez	2385	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		— obligations à lots	
— 1871 3 0/0	404 50	Crédit Mobilier	435	VALEURS ÉTRANGÈRES		Est 3 0/0 anc. r. à 500	442 75	Suez 5 0/0 remboursable à 500	
— 1875 4 0/0	520	Dépôts et Comptes courants	600	Autrichien 4 0/0 or.	94	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	418	FONDS ÉTRANGERS	
— 1876 4 0/0	520	Société Générale	465	Dette d'Égypte 6 0/0	469 25	Midi 3 0/0 anc. r. à 500	417	Emprunt russe 1862 5 0/0	
— 1886 3 0/0	398	Est	826 25	Extérieur 4 0/0	77 25	Nord 3 0/0 r. à 500	423 50	— 1870 5 0/0	
Bons de liquidation	524	Paris-Lyon-Méditerranée	1387 50	Hongrie 4 0/0 or.	88	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	417	— 1884 5 0/0	
		Midi	1240	Italie 5 0/0	98 15	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	415	— 1889 4 0/0	
				Portugal 4 1/2	»				

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,